

Zeitschrift: Bulletin de la Société suisse de Numismatique
Herausgeber: Société Suisse de Numismatique
Band: 4 (1885)
Heft: 5-6

Artikel: Quelques renseignements intéressants sur certaines médailles suisses
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-170688>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Quelques renseignements intéressants sur certaines médailles suisses.

Il existe, pour notre numismatique suisse comme pour notre histoire, certains détails fort intéressants, publiés à une époque plus ou moins reculée et dans des ouvrages devenus rares aujourd'hui.

C'est un résumé de ces publications dispersées que nous nous proposons de commencer maintenant, bien persuadé qu'un grand nombre de nos lecteurs seront contents de trouver réunis, dans un ou deux volumes de nos Bulletins, ce qu'il faut chercher dans huit ou dix ouvrages différents, souvent même rares ou trop coûteux.

Par là même, nous offrons, à quelques-uns de nos sociétaires qui n'aiment pas à écrire personnellement sur la numismatique, une bonne occasion de nous prouver leurs sympathies pour notre publication, en nous communiquant ce qui pourrait ainsi leur tomber sous la main et mériterait d'être rappelé dans notre *Bulletin*.

Afin que ces renseignements puissent être utilisés plus facilement, nous nous réservons d'en donner, à la fin de chaque année, une table spéciale.

I.

Médailles de la peste de Bâle 1348.

Cette terrible épidémie avait coûté la vie à plus de 14,000 personnes.

Comme naturellement la consternation était à son comble, que tout rapport était évité et que cependant on tenait à se rappeler au souvenir de ceux qui étaient atteints par le terrible fléau, on frappa de petites médailles dont voici la description. C'étaient de vrais *memento mori* qu'on s'envoyait en présent.

Droit. HODIE MIHI, CRAS TIBI (*Aujourd'hui mon tour, demain le vôtre*). Dans le champ, une tête de mort de laquelle sort un épi, symbole de la résurrection,

Revers. Trois roses : l'une en bouton, l'autre épanouie et la troisième flétrie, symboles assez justes des trois principales phases de la vie.

Au milieu du XVI^e siècle, un médailleur bâlois, nommé Fechter, *enchanté de cette image* (sic), la reproduisit avec quelques *accessoires avantageux* (textuel), et en fit de nouveaux souvenirs funéraires. G.-E. Haller, dans son *Schweizerisches Münz- und Medaillenkabinet* (II, Nos 1362 à 1369), ne nous en cite pas moins de sept variétés et peut-être bien qu'avec le peu de scrupule avec lequel on donnait des descriptions de numismatique à cette époque, ce nombre n'est pas exactement celui de toutes les variétés.

Les *accessoires avantageux* de cette dernière frappe consistent en ce que la tête de mort repose sur des ossements, accompagnés d'un ver de terre. A l'exergue, un clepsydre renversé accosté des lettres F—F (*Fechter fecit*).

La légende est un jeu de mot allemand : HEUT RODT MORN DODT (*Heute roth, Morgen todt*), qui revient à ceci : *Aujourd'hui écarlate, demain disparu, anéanti*. Les revers varient ; Haller nous cite le basilic, le *Baselstab* dans une couronne, une vue de la ville avec le pont du Rhin, le roi David devant un autel, puis une dernière variété portant le millésime 1630 et montrant un enfant tenant un chien.

Nous n'avons sous les yeux que deux de ces médailles, celles mentionnées par Haller, Nos 1365 et 1366, mais elles nous suffisent pour affirmer que les modules sont différents aussi. Quant au métal, il paraît qu'on en frappait en or et en argent.

II.

Alliance franco-suisse de 1777.

Quelques-uns de nos lecteurs connaissent la belle médaille de Du Vivier, frappée en commémoration du renouvellement de l'alliance de la France (Louis XVI) avec la Suisse. Pour ceux qui ne la connaissent point, en voici la description :

Droit. Légende circulaire : LUDOVICUS XVI FRANC. ET NAV. REX. Dans le champ, buste du roi regardant à gauche,

tête nue ; ses cheveux retombent en longues boucles sur le dos.

Au bas, DU VIVIER F.

Revers. Une couronne formée de deux branches d'olivier, reliées dans la partie inférieure par un ruban. Dans le champ, en cinq lignes horizontales : FŒDUS || CUM HELVETIIS || RESTAURATUM || ET STABILITUM || MDCCLXXVII.

Argent ; module 75 millim., poids 180 grammes.

L'exemplaire de notre collection, qui provient d'une ancienne famille fribourgeoise, est accompagné d'une pièce écrite dont voici le texte :

Traité d'alliance avec la France.

Séances des 25. et 26. Aoust 1777. de la Diète Fédérale à Soleure pour la Ratification du Traité d'alliance entre la FRANCE soit Louis 16^e représenté par son Ambassadeur son Excellence Jean Gravier, seigneur de Vergennes, Ormes, Saugy, Vanoix Baron de Tenarre, Conseiller Royal, etc. etc. — et la CONFÉDÉRATION composée des cantons de Zurich, Berne, Lucerne, Ury, Schwitz, Unterwalden, Zoug, Glaris, Basle, Fribourg, Soleure, Schaffhouse, Appenzell, l'Abbé de St-Gall, la Ville de St-Gall, le Vallais, et les Villes de Mulhouse et de Bienne. Fribourg était représenté par l'Avoyer Frantz-Romain Werro et le Conseiller Claudius d'Odet d'Orsonnens.

Le 25. la lecture du Traité et l'échange des ratifications se font dans la salle de Louis à huit clos. De là on se rend en cortège à l'Eglise, aux détonations de l'artillerie. Après la Grand'messe les Députés prêtent le serment, ensuite M^r de Vergennes « pour et au nom de Louis 16^e, ses héritiers et ses successeurs. » Diner chez l'Ambassadeur ; ensuite société de Dames Nobles ; jeux et conversation. Mardi 26. Cérémonies analogues pour la visite de l'Ambassadeur à la Diète. Après cette séance de l'Hôtel de Ville, M^r de Vergennes envoya aux représentants de la Confédération, à leur domicile, des Chaines d'or, quintuples pour les premiers députés, quadruples pour les seconds, doubles pour ceux des alliés, toutes avec le médaillon du Roi, en or, de trois pouces de

diamètre. Les chaînes des Députés de Berne avaient huit tours. De plus ces députés de Berne apportèrent encore à Berne par faveur particulière cinq petites médailles en or de la grosseur d'un Federthaler Français, une chaîne d'argent quadruple avec une médaille de la grosse frappe, et huit autres médailles d'argent dont deux de la grosse frappe et les six autres de la petite. Le Grand Conseil Bernois autorisa l'acceptation de ces Cadeaux et laissa à ses députés le soin de répartir les dernières médailles. La Députation de Zurich prévint la veille l'ambassadeur qu'une loi constitutionnelle adoptée en 1713, lui interdisait de recevoir des présents; l'Ambassadeur étonné ne fit aucune tentative inutile; le secrétaire de Légation refusa le présent qui lui fut offert. Une tabatière avec le portrait du Roi, estimée à 15000 Livres, était destinée à M^r Escher de Zurich, en qualité de Chef des Conférences et des Commissions. Les Députés des autres furent surpris et piqués de ce refus: ils se radoucirent quand ils comprirent que la position politique actuelle de Zurich exigeait cette conduite prudente. Elle a cela de bon que Messieurs de Berne furent d'autant moins jaloux de la tabatière. De la part de la France plus de moralité dans les rapports politiques était justice rendue à des magistrats plus intègres et plus délicats que leurs prédécesseurs.

La médaille en question est une des huit indiquées plus haut et données aux Députés Bernois, c'est-à-dire une des deux grandes dans les huit. Elle doit peser six onces. Elle est très rare.

— Notre médaille, que nous savons authentique, soit une des deux de grand module mentionné dans l'acte précédent, est, on le comprendra, fort rare. On en a fait des frappes modernes très faciles à distinguer des pièces originales. Ces exemplaires modernes portent tous sur la tranche le contrôle de la monnaie et ARGENT OU BRONZE, car on en a fait aussi dans ce dernier métal.

Les exemplaires modernes en argent ont un poids supérieur à celui des anciens; nous en possédons un qui pèse 220 grammes.

Quant à la médaille petit module dont il y a également des frappes modernes, mais que l'on ne reconnaît pas au contrôle toutefois, elle ne diffère qu'au droit par la légende circulaire : LUD · XVI · REX CHRISTIANISS · , puis la signature B. DU VIVIER F.

III.

Escher de la Linth.

Nous lisons les détails suivants au sujet de cette belle médaille (1) :

« Le burin du célèbre Brukmann de Heilbronn vient de graver
» une médaille chère aux amis de l'humanité et de ceux qui pas-
» sèrent leur vie à faire du bien ; elle consacre noblement les
» traits du Philantrope de la Linth, dont les salutaires travaux,
» trop connus pour devoir être rappelés, resteront comme un
» monument plus honorable à son souvenir et plus durable que le
» gain d'une bataille, la prise d'une ville, ou la conquête d'une
» province. Une mort prématurée l'a enlevé à sa patrie, qui le
» pleurera longtemps ; mais il nous a légué sa gloire... non une
» gloire militaire qui verse sa sinistre lueur sur les destructions
» du genre humain, mais une gloire civique, qui pare d'un im-
» mortel éclat les bienfaiteurs des nations. Cette médaille porte
» d'un côté la tête très-ressemblante du Sénateur Zuricois, avec
» cette légende : I. C. ESCHERUS LIMAGIANUS TURICENSIS
» (puis en sens contraire) N. 24 AUG. 1767. O. 9 MART 1823.
» Au revers une couronne de chêne encadre ces mots de la plus
» exacte vérité (en cinq lignes horizontales surmontées d'une
» étoile à six rais) : INGENIO || CANDORE || VIRTUTE ||
» CIVIS || OPTIMUS. On peut se la procurer à Zurich, en or, en
» argent ou en bronze, et tout bon citoyen aimera à placer parmi
» ce qu'il a de plus précieux l'image d'Escher de la Linth, et à
» la montrer à ses enfans, en leur disant : voilà un de ces hommes
» vraiment grands, parce qu'ils ont été vraiment utiles, dont la
» Suisse s'honorera dans tous les siècles. »

(A suivre.)

(1) *Conservateur suisse*, XXII, page 433.